



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 mars 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 février 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 4), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 39 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF, M. Patrick BONTEMPS à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 14), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse).

OBJET : 13 - Congrès - Attribution de subventions - 1^{ère} répartition au titre de l'année 2019

13

Congrès

Attribution de subventions

Première répartition au titre de l'année 2019

Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON

	Date	Avis
Commission n° 6	12/02/2019	Favorable unanime

Depuis 1998, Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau «Besançon Congrès», géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants :

- nombre de congressistes,
- durée du congrès,
- pertinence,
- rayonnement,
- autofinancement,
- subvention des autres collectivités,
- retombées économiques pour la ville :
 - . nombre de nuitées en hébergement marchand,
 - . lieu du congrès,
 - . restauration,
 - . activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Congrès/colloques privés organisés par des associations et une entreprise privées :

- **1 000 € pour la Ligue contre le Cancer** qui a organisé du 31 janvier au 1^{er} février 2019 le «21^{ème} colloque de la Recherche» à la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Doubs.

Ce 21^{ème} colloque a pour mission de valoriser le travail de la recherche scientifique contre le cancer, les grandes équipes nationales de chercheurs, les équipes régionales et les jeunes chercheurs.

250 participants ont participé à cette journée (350 nuitées annoncées). Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement national est de 13 655 €.

- **2 500 € pour l'association AFLYTH (Association Française des Lycées d'Hôtellerie et de Tourisme)** qui organise du 27 au 29 mars 2019 le congrès «AFLYTH».

Il s'agit du 26^{ème} congrès de l'association qui se déroule pour la première fois à Besançon et qui permettra d'échanger sur différents sujets qui touchent aux domaines de l'éducation, l'insertion professionnelle des jeunes dans le secteur de l'hôtellerie. La réflexion s'inscrit dans les thématiques établies dans l'accord-cadre de coopération entre le Ministère de l'Education et les représentants des professions de l'hôtellerie et de la restauration. La spécificité du congrès repose sur le fait que ce sont les lycées de l'Académie de Besançon qui prennent en charge totalement l'organisation de ce dernier.

250 participants sont attendus au Kursaal pour ces trois journées (750 nuitées annoncées). Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement national est de 130 750 €.

- **2 000 € pour l'association Les Invités au Festin** qui organise du 1^{er} au 2 avril 2019 le congrès «La Psychiatrie citoyenne, du rêve à la réalité».

Il s'agit du 2^{ème} colloque organisé à Besançon, qui fait suite au premier qui avait eu lieu en 2010 et qui avait réuni 600 personnes. Le but de ce deuxième colloque est de faire le point sur les recommandations et propositions qui avaient été formulées lors du premier car la santé mentale est un enjeu de santé publique et est un sujet d'actualité nationale. Des séances de travail en plénières et en ateliers seront proposées afin de débattre de nouvelles préconisations.

600 participants sont attendus au Kursaal pour ces deux journées (600 nuitées annoncées). Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement international est de 106 234 €.

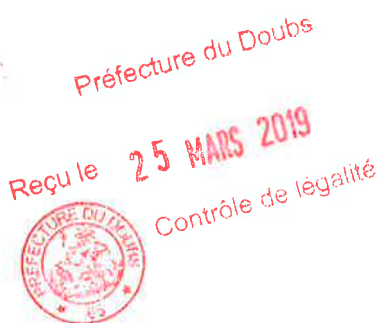
- **500 € pour l'agence Made In Com** qui organise du 16 au 19 mai 2019 le «Rassemblement national du Club MG France».

Le MG Club de France se réunit tous les ans afin de faire découvrir à ses membres une nouvelle région. La Franche-Comté a été choisie cette année et c'est en créant des moments de convivialité et de découverte que l'agence Made In Com souhaite donner envie aux participants de revenir dans la région.

50 participants sont attendus pour ce séjour (75 nuitées annoncées). Le budget prévisionnel de ce rassemblement au rayonnement national s'élève à 18 505 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit **6 000 €**, sera prélevée sur la ligne 65.95/6574.0089052 CS 10036 (congrès privés).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver l'attribution de ces quatre subventions.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0